

## Compensation des pertes économiques et télésoin.

### L'Union au travail avec l'Assurance Maladie

---

Depuis le début de la crise sanitaire l'activité des libéraux de santé est en nette régression. C'est particulièrement vrai pour les kinésithérapeutes qui ont, pour beaucoup, cessé leur activité. Si à moyen terme, la possibilité de pérennité économique de certains cabinets se pose, le problème de la survie au quotidien est également d'actualité pour de nombreux professionnels.

**Dans ce contexte, le SNMKR dans l'Union est en contact étroit et permanent avec Nicolas REVEL, Directeur Général de l'assurance maladie, qui a été chargé par le ministre de la Santé de trouver un dispositif permettant d'assurer la pérennité de l'offre de soins libérale et de ses acteurs.** Il s'agit donc maintenant de concrétiser la lettre qu'Olivier VERAN a envoyé aux représentants des professionnels la semaine dernière.

### Concernant l'impact économique de la crise sur notre activité...

**Vous pensez que les dispositifs financiers sont insuffisants pour stabiliser l'activité économique des cabinets de kinésithérapie ? Nous aussi.**

Nous travaillons actuellement avec la CNAM pour adapter un dispositif dérogatoire de solidarité dédié aux professionnels de santé conventionnés. Ce n'est pas une négociation conventionnelle. C'est une discussion, une concertation, qui sera probablement suivie d'une ordonnance. **L'arbitrage se fera donc au niveau du gouvernement qui aura le dernier mot.**

**Dans ce qui est prévu, y aura-t-il un seuil d'inéligibilité ?** Probablement mais a priori sur une baisse modérée du chiffre d'affaire.

**L'objectif est de faire en sorte que les professionnels de santé libéraux puissent être encore présents après la crise afin de permettre une continuité de l'offre de soin pour les patients.** Ceci devrait être publiable au Journal Officiel sous quelques semaines. A l'heure actuelle, les modalités précises ne sont pas encore connues et les représentants de l'Union resteront particulièrement vigilants afin de défendre la profession.

### Concernant le télésoin en kinésithérapie...

**Quand certains annoncent qu'ils ont obtenu le télésoin... il faut juste savoir qu'il n'en est rien.** Personne n'obtient rien tout seul. La discussion pour la mise en place des dispositions permettant le télésoin et surtout sa facturation sont donc encore en cours entre les partenaires conventionnels, avec une validation de l'ordre sur le plan de la déontologie.

**Nous travaillons à faire financer à leur juste hauteur ces soins par l'assurance maladie.** Il y a donc une part de concertation afin que le télésoin ne soit pas payé au rabais, ce qui pourrait être la conséquence d'un travail **bâclé et trop hâtif**.

**L'Union veille à ce que cela ne soit pas le cas.**

Il faut aussi tenir compte de délais techniques pour que l'assurance maladie, qui veut pouvoir différencier ces actes de nos actes habituels, puisse créer une lettre clé « traçante ». D'ordinaire, ce travail peut prendre plus d'un an. Mais dans le contexte actuel, l'assurance maladie et vos représentants nationaux mettent tout en œuvre pour que nous puissions avoir des réponses techniques le plus rapidement possible.

**L'Union vous remercie de votre confiance et de votre patience.**

**Contact : Mickaël MULON – président du SNMKR et de l'UNSMKL**

**[president@snmkr.fr](mailto:president@snmkr.fr) – 06 86 16 08 04**